



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5110020

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 9636
N/REF : 2/11/2025 0H01 C:024849 I:32164
V/REF : Contrat N°009636 du 11/08/2017

SDC 'RESIDENCE SOLEYA'
C/O SAVOISIENNE HABITAT
239 RUE DE LA MARTINIERE
BASSENS
73025 CHAMBERY CEDEX

IMMEUBLE : RESIDENCE SOLEYA
RUE ARTHUR HAULOTTE
73000 BASSENS

Voglans, le

04 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : MONTEE 220 - LOCAL CHAUFFERIE - LOCAL VELO ET LOCAL MENAGE

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : Mme E. MAISONNAS

AMENE DE L'EQUIPE INTERVENANTE
POMPAGE ET NETTOYAGE DES 3 POSTES DE RELEVEMENT
CONTROLES ELECTRIQUES ET DE BON FONCTIONNEMENT
EDITION DU RAPPORT D'INTERVENTION

1 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Novembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' : Prix révisé H.T.

P : Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 : L'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : Le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/09/2020

Prix de base du contrat : 554,00

SERVIMO SAVOIES - SAS au capital de 15 000 €

Chemin des Marais – 73420 VOGLANS

RCS. CHAMBERY 802.635.490 – TVA intracommunautaire FR16802635490

Tél : 04 79 52 08 82 - Fax : 04 79 52 08 98 - savoies@servimo.fr

IBAN : FR76 1680 7004 0081 9288 3921 702 - B.I.C : CCBPFRPPGRE



**Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365**

Mois de l'indice de base : 04/2017 Valeur : 118,7
Mois de l'indice de révision : 08/2020 Valeur : 127,6

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 15 Janvier 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN